

SYNTHÈSE DES DÉBATS (document de travail interne)

Présentation des enjeux :

Articulant le local et l'international, la mobilité est la clé du monde de demain. Qu'elle s'opère à l'intérieur du territoire français ou à l'échelon transfrontalier, elle constitue, en bouleversant les habitudes et en ouvrant l'horizon, un puissant moteur culturel. C'est pourquoi elle doit participer pleinement du développement d'un projet artistique. Favoriser la mobilité des étudiants, des enseignants et des créateurs en imaginant de vrais projets pédagogiques et artistiques transnationaux, œuvrer à l'accueil de la nouvelle génération d'artistes étrangers en France autant qu'à l'essor de nos jeunes créateurs hors des frontières sont quelques-uns des moyens de développer l'ouverture, la coopération et le rayonnement à l'international.

Participants du groupe de travail :

- Karine Arabian, styliste
- Guénaél Boutouillet, auteur, médiateur littéraire
- Jean-François Blassel, professeur à l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Marne-la-Vallée
(*absent ce jour*)
- Pascal Brunet, directeur de Relais Culture Europe
- Anne Goalard, déléguée générale du festival Reims Scènes d'Europe
- Nadia Gonthier, chargée de développement au sein de l'agence Erasmus + (Bordeaux) (*absente ce jour*)
- Sylvie Gouttebaron, directrice de la Maison des écrivains et de la littérature (Paris)
- Milica Ilic, conseillère pour l'international à l'ONDA (Paris)
- Alexandra Loewe, plasticienne
- Loo Hui Phang, auteure, scénariste, réalisatrice
- Olivier Marboeuf, artiste et directeur de l'espace Khiasma (Les Lilas)
- Gaëlle Massicot-Bitty, directrice du pôle spectacle vivant de l'Institut français
- Marc Nicolas, directeur de la FEMIS (Paris)

Déroulé de la journée :

Matin : travail en groupe dans une configuration restreinte pour déterminer les grandes problématiques liées à la mobilité des jeunes créateurs.

Après-midi : travaux dans une configuration élargie à des acteurs essentiels du territoire, pour travailler en sous-groupes à formuler des pistes de travail à partir des grands axes de problématiques définis en matinée.

Participants à la séance de travail de l'après-midi :

- Jean-Christophe Baudet, conseiller Théâtre à la DRAC Bretagne
- Guénaél Blin, Rennes Métropole Ville de Rennes
- Olivier Daco, codirecteur d'ay-rOop, bureau de production et festival des arts du cirque
- Patrick Goasduff, directeur du centre d'art 40mcube
- Philippe Hardy, directeur général de l'EESAB et directeur du site de Rennes
- Sarah Karlikow, conseillère artistique à Spectacle vivant en Bretagne
- François Le Pillouër, directeur du TNB
- Maud Le Pladec, chorégraphe
- Béatrice Macé, codirectrice des Rencontres Transmusicales de Rennes
- Ronan Martin, directeur de l'école du TNB
- Christelle Mazel, directrice de La Paillette
- Gaëtan Naël, président de l'association Electroni[k], festival Maintenant
- Isabelle Renaud, La Paillette
- Jean-Marc Vernier, directeur général du Pont Supérieur

Synthèse :

Il faut d'abord souligner que ce groupe de travail est le seul dont les deux réunions ont lieu en région, et sont donc pour partie organisées en comité élargi, enrichi de la participation d'artistes et acteurs du territoire. Le groupe de travail s'est attaché le matin à définir les grandes problématiques liées à la mobilité (ou plutôt *aux* mobilités, tant ce terme peut avoir de significations) des jeunes artistes. Dans ce groupe de travail encore plus que dans les autres, les réflexions et les propositions ne se sont pas cantonnées cependant à ce thème de travail et ont largement embrassé les autres thématiques soulevées par les Assises de la jeune création, preuve, s'il en était besoin, d'une forte attente des différents acteurs pour que le ministère propose des réformes systémiques, et ne se limite pas à des mesures techniques et ponctuelles d'amélioration de tel ou tel dispositif, aussi bienvenues puissent-elles être.

- L'un des premiers chantiers est celui de la formation. Cela concerne non seulement les partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur artistique français et leurs homologues européens, mais aussi les enseignements dispensés aux étudiants : la formation des artistes – avec davantage d'anglais, d'enseignements « pratiques » (« professionnalisants »), mais aussi une sensibilisation aux pratiques de médiation et de relation(s) avec le public – comme celles des médiateurs et des opérateurs doivent être remodelées. Visant à favoriser l'insertion des diplômés, des écosystèmes de type « Pépinières » doivent pouvoir être implantés dans les écoles.

- Le positionnement du ministère en tant que lieu ressource et que « facilitateur » doit être accentué. C'est à lui qu'incombe notamment de permettre la mise en réseau des établissements de formation et de diffusion français à l'international. Cela passe notamment par une concertation avec le ministère des Affaires étrangères, afin de bien définir les périmètres et les modalités d'intervention. Le MCC doit également être l'artisan d'une meilleure communication entre les différents réseaux de collectivités territoriales (régions et villes notamment). L'enjeu est de correctement articuler les différentes échelles de mobilités, depuis le local jusqu'à l'international.

- Au plan des mobilités aussi, les structures et les lieux intermédiaires jouent un rôle primordial, et qu'il importe de soutenir... tout en évitant le saupoudrage. Pour résoudre peut-être cette équation, il a été souligné combien le « *do it yourself* » et les moyens de parvenir à l'indépendance économique doivent être encouragés...

- Moins qu'aucune autre, la question de la mobilité des artistes ne peut faire abstraction de celle du rapport au public. La révolution des outils et des pratiques à l'ère numérique rend nécessaire de réfléchir à un nouveau type de rapport au spectateur, et à de nouveaux modes de « médiation ». Favoriser la transmission de « pair à pair » doit pouvoir contribuer à faire naître de vrais espaces d'autonomie citoyenne.

Annexe : Synthèse (verbatim)

Groupe 1 : Production

* La définition du terme « production » doit être prise au sens large pour une réflexion transversale aux secteurs. Elle concerne les producteurs au sens classique mais aussi les structures et acteurs qui produisent autre chose que « l'objet » final, l'œuvre d'art en elle-même (ex : lieu de résidences).

* Dans ce champ de la production au sens large, le constat est fait que l'on assiste à une hyperconcentration des moyens sur quelques créateurs, même du côté des investissements publics, tandis que les scènes alternatives de production sont de plus en plus fragilisées : la réponse publique peut être une réponse de **régulation et d'impulsion** (y a-t-il possibilité de créer un genre de capital/risque dans la culture ?).

* L'enjeu principal pour la production est celle de la **prise de risque dans un cadre de financement de plus en plus contraint**. Cette prise de risque est essentielle pour le soutien aux jeunes artistes. Néanmoins, le rapport entre l'argent de public investi dans des projets et les éventuelles retombées financières de ce projet dans le marché a été signalé comme problématique dans certains secteurs : toute la prise de risque, dans certains projets, se fait sur argent public, avec pour certains projets à perte, et d'autres rémunérateurs → la rétribution échappe complètement au secteur public : la mise en place d'une **instance de régulation** semblerait nécessaire, même si ses modalités de mise en œuvre semblent complexes.

* Sur les enjeux de régulation, il est aussi nécessaire pour les participants de lier la démarche des Assises de la Jeune création aux **chantiers européens relatifs au droit d'auteur**, et de travailler à **sécuriser le parcours des artistes à l'international en stabilisant leurs conditions d'exercice, en termes de revenus et de régime de sécurité sociale**. Il est donc aussi nécessaire d'articuler la démarche avec celle engagée dans la préparation du Forum sur l'emploi dans le spectacle vivant, même s'il est souligné qu'une réflexion plus globale, commune aux créateurs de toutes les disciplines, doit être engagée en vue de sécuriser les parcours professionnels.

* S'est exprimée une attente pour que **le ministère de la Culture soit un lieu ressource pour valoriser les bonnes pratiques et les expérimentations**, sur ce sujet de la mobilité en particulier. L'expérience du Generator mis en place par le centre d'art 40mcubes, à Rennes, a ainsi été exposée, pour montrer les **effets vertueux de la mise en réseau**, et du **traitement conjoint des enjeux de mobilités et d'insertion professionnelle des jeunes artistes, mais aussi de diversité**. Ce projet a été développé avec la Région et l'EESAB pour pallier le manque de formation que peuvent avoir les jeunes plasticiens à la sortie de l'école : seul 1 diplômé d'école d'art sur 10 devient artiste, et aura besoin de 10-15 ans avant de pouvoir vivre de sa production : qui peut se le permettre ? Le programme Generator développe depuis quelques mois une première expérience de développement d'un certain nombre d'actions de formation et de mise en réseau pour de jeunes artistes, expérience née elle-même d'une mise en réseau entre différentes institutions : ce système de « type » pépinière pour permettre la mobilité entre jeunes artistes et leur insertion pourrait être encouragé à se développer sur d'autres territoires.

* **La formation** est au cœur des questions de mobilité :

- une plus grande **sensibilisation des étudiants dans les ESC aux enjeux européens et internationaux** est nécessaire
- **l'enseignement des langues** doit être renforcé
- le **caractère très disparate des réseaux d'enseignements artistiques sous la responsabilité du MCC** est souligné, pour indiquer que les places de formation sont insuffisantes en théâtre (les candidats refoulés arrivent quand même sur le marché, mais sans armes) et qu'une instance de formation à l'art littéraire devrait être réfléchi par le ministère au moment où les universités s'en saisissent et créent des masters de création littéraire.

* **Les questions de la langue et de la traduction sont cruciales dans les enjeux de mobilités**. A ce titre, sont évoqués plusieurs projets porteurs : la Société européenne des auteurs : <http://www.seua.org/fr/> et la Maison des écrivains étrangers et traducteurs (<http://www.meetingsaintnazaire.com>) à Saint-Nazaire. Parallèlement, il est fondamental de mieux sensibiliser l'ensemble des responsables culturels, notamment les directeurs d'écoles, dans le rôle qu'ils ont à jouer dans les réseaux internationaux. La barrière de la

langue (encore insuffisante maîtrise de l'anglais) freine la participation des structures françaises à de nombreux réseaux essentiels : il est anormal que la France soit absente de réseaux tels que l'ELIA (réseau de 350 écoles dont seule l'EESAB, en France, fait partie), par exemple.

* La mobilité des jeunes créateurs passera par leur présence la plus précoce possible dans les structures de production. **La création de bourses pour les jeunes créateurs, d'aides pour des échanges européens entre lieux de production** pour que les étudiants et les jeunes artistes se confrontent à d'autres réalités semble importante.

* La mobilité doit se faire aussi dans les esprits. Il a été de nouveau souligné l'importance d'une action forte de l'Etat pour favoriser l'entrée de personnes des minorités visibles dans les institutions artistiques et culturelles.

Groupe 2 : Diffusion

* **Il est difficile pour l'Etat d'être prescripteur sur des orientations quand sa part est minoritaire dans le financement des projets.**

* Le renforcement de la diffusion passe par la **construction de réseaux forts entre les structures culturelles**. De nombreux réseaux existent, le rôle de l'Etat doit être de les soutenir et les rendre plus opérationnels (en permettant la création des outils de partage d'information et de coordination) plutôt que d'en créer de nouveaux.

* La question de **l'échelle** des mobilités est essentielle : elle se construit depuis l'échelon très local, pour que les maillages d'institutions permettent de s'articuler à l'échelon régional, national, et international. En revanche il faut déconstruire le mythe existant chez les jeunes créateurs d'une construction de carrière par paliers et échelons de diffusion.

* L'Etat est **facilitateur** de ces réseaux via un financement, mais il ne les détient pas : ONDA, SVB sont autant de structures qui permettent la mise en réseau et offrent des résultats probants. Ces instances doivent être développées - > réfléchir à des réseaux pouvant émerger de manière spontanée et à la manière dont l'Etat peut les soutenir.

* L'Etat doit **éviter le saupoudrage** et sensibiliser et encourager les collectivités à faire de même : se recentrer sur moins de projets pour mieux les accompagner. Un **rééquilibrage** (marges financières) doit également être opéré pour aider les propositions transdisciplinaires.

* Propositions :

- **les DRAC ne pourraient-elles davantage travailler ensemble ?** Inviter des experts d'une région aux comités d'une autre pourrait permettre d'ouvrir les Drac aux opérateurs d'autres régions et de faciliter les projets interrégionaux.

- la question de la formation et de la rotation des **experts** est une nouvelle fois posée.

- **l'évaluation** est un enjeu essentiel : quand on renouvelle la direction d'un lieu, il doit y avoir une évaluation de ce qui a été fait.

- un système tel que le **compagnonnage**, permettant à un jeune artiste en structuration de se former auprès d'une autre compagnie, doit être encouragé et développé.

- il appartient aux **distributeurs** de travailler ensemble pour établir des tournées, afin de pallier le problème de la structuration des compagnies sur des emplois précaires. En dehors des Scènes nationales, comment inciter les maisons à être sur de la production, et à avoir des bureaux de production et des personnes en charge de l'accompagnement d'artistes ?

Groupe 3 : Publics

* Il semble nécessaire d'**inventer un rapport au public différent** - sortir de la « massification de la structure », d'une conception « marketing » des publics (« politique des publics », « relations avec le public ») qui n'est ni suffisante (on se concentre trop sur le public « captif »), ni satisfaisante (de la même manière que les outils tels que l'abonnement, la tarification, etc. ont souvent plusieurs décennies). Cela passe par un véritable travail sur le tissu social et la diversification des publics : parce que le public scolaire ne peut pas être le seul alibi des politiques dans ce domaine, il importe de sortir du strictement scolaire, de toucher les jeunes autrement, et d'inscrire le rapport au spectateur dans la durée. D'autant qu'**Internet a permis de faire émerger un nouveau type de prescripteurs**, et un système de communautés autonomes, fondées sur la

transmission entre pairs, sans hiérarchie. Cela implique de penser des **systèmes d'évaluation** qui ne soient pas uniquement fondés sur le critère du remplissage.

* Cela pose la question de la **formation des médiateurs**, qui ont souvent du mal à faire venir le public autre que scolaire.

* Il faut prendre en compte la diversité des spectateurs, et encourager les artistes à prendre en compte les publics diversifiés : cela fait partie de la mobilité « intérieure » des artistes. Il faut aussi former les artistes aux **interventions publiques**.

* Être spectateur est une pratique : il existe des dispositifs qui permettent de croiser les pratiques entre spectateurs et praticiens, et de se forger une véritable « culture » (savoir situer un objet artistique dans son histoire, son contexte), à l'image du « Petit Musée de la danse » à Rennes.

* Il faut aussi encourager la **mobilité des spectateurs**, via notamment des programmes européens tel que « Jeunesse en action » : repenser avec eux, dans un cadre international, les manières de parler d'un spectacle (cf. le dispositif Young Performing Arts Lovers mis en place par le festival Reims Scènes d'Europe).

* Il faut inciter à la **création d'espaces citoyens, autonomes**, plutôt qu'à une politique institutionnelle de contrôle : des espaces où les gens puissent « auto-organiser » les choses, en dehors des injonctions publiques : privilégier le « do it yourself ».

* L'action culturelle est un moyen de diffusion comparable à la R&D dans le domaine économique, et qui implique de multiplier les passerelles entre artistes et public suivant un mode qui **dépasse la dichotomie spectateur/artiste** (ex : le programme Kaléidoscope des Transmusicales). **Attention : les musiques actuelles étant financées au titre du programme 131, elles n'ont pas accès au programme 224, ce qui obère leurs possibilités de financement de l'action culturelle.**

* Dans le même ordre d'idées, il importe de **former les artistes, au cours de leurs études, à ce type d'interventions publiques**, et surtout de dépasser le clivage, en vigueur dans nombre d'écoles de musique par exemple, entre « celui qui transmet » et « celui qui crée », comme tente de le faire Pont Supérieur en délivrant aux étudiants musiciens qu'il accueille le diplôme d'Etat d'interprète ET celui de professeur.

* Il faut faire en sorte que les établissements de formation se saisissent de la question de la pluridisciplinarité, et donc favoriser les rencontres et les coopérations entre écoles à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale, via des programmes de coopération du type « Europe Créative » (les écoles françaises ayant peu accès au programme « Erasmus + », beaucoup plus pensé pour les universités).

* Il faut multiplier les **lieux d'expérimentation** pour les étudiants des écoles d'art et pour les artistes en début de parcours : des lieux de la recherche, de l'essai, voire de l'erreur, non assujettis à un impératif de l'idée de production, et où il serait possible d'inventer de nouveaux contacts avec le public (cf. les dispositifs d'**aide à l'expérimentation mis en place par la DRAC Nord-PDC**).

* Favoriser la mobilité nécessite une concertation non seulement entre l'Etat et les collectivités territoriales, **mais aussi des collectivités territoriales entre elles** (alors qu'il y a pour l'instant peu de liens entre villes et régions). Cela implique aussi de penser la mobilité selon des critères dépassant les seules considérations d'image, de rayonnement et de marketing territorial. Pour développer la mobilité régionale, chaque métropole pourrait par exemple dégager une enveloppe...

* Cette question nécessite également **une coordination plus poussée avec le ministère des Affaires étrangères** afin de « stabiliser la doctrine » et de définir un partage clair entre les institutions. La mobilité est une question de réciprocité (accueillir des artistes étrangers en France // envoyer des artistes français à l'étranger).

* Il peut y avoir aussi de l'audace dans les très grandes vitrines internationales type **biennale de Venise**.